

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2014

POUVOIRS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL - (N° 1942)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 77

présenté par
M. Robiliard

ARTICLE 2

À l'alinéa 44, substituer au mot :

« fixée »

le mot :

« prévue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.